

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 03 FEVRIER 2020 – 19h30
Salle du Conseil Municipal – Procès-verbal

Présents : Etienne ROBIN, Georges BREVET, Leslie VOLATIER (arrive au point n° 4), Jean Pierre SAINT-SULPICE, Laetitia BERTRAND (arrive au point n° 5), Marinette ALBAN, Hervé CLERC, Martine VOLLAND, Jean-Pierre RABUEL, Angelika FELICE, André Alain DEGLETAGNE, Nathalie ROBIN (arrive au point n° 5), Lilian MOREL, Guy DUPUIT, Josiane MUZY, Joël MONIER, Christelle COLIN et Nicolas BUISSON.

Excusé : Jérôme CAMELLE (donne pouvoir à Etienne ROBIN),

Etienne ROBIN ouvre ce deuxième Conseil Municipal de l'année 2020 et avant-dernière séance avant les prochaines échéances municipales. Il s'assure du quorum, excuse les absents et cite les pouvoirs. Le quorum est réuni. L'assemblée délibérante passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance

L'assemblée délibérante désigne, à l'unanimité, Christelle COLIN, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal de réunion du lundi 06 janvier 2020

M le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le dernier Procès-Verbal (PV) de réunion, qui leur a été préalablement transmis. Martine VOLLAND, Nicolas BUISSON et Nathalie ROBIN ont apporté des précisions quant à leur intervention respective. Ces corrections ont été intégrées préalablement au projet de PV.

Aucune autre observation n'étant soulevée, le PV du lundi 06 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

3) Droit de préemption

M. le Maire présente pour information l'unique demande de préemption traitée par la Commission Urbanisme pour laquelle celle-ci n'a pas émis de souhait de préempter.

N° DIA	N° parcelle(s) concerné(es)	Superficie	Adresse
2020/001	A 1605 A 1606	1 176 m ² 65 m ²	21 Chemin de la Tuilerie

4) Autorisation d'ouverture de crédits avant le vote du Budget Primitif 2020 du budget communal (Rapporteur : Etienne ROBIN)

Arrivée de Leslie VOLATIER à 19h39.

Etienne ROBIN revient sur ce dossier déjà évoqué lors de la précédente séance. Il rappelle que les écluses s'avérant insuffisantes pour ralentir la vitesse à l'entrée de l'agglomération route de Polliat, l'installation de coussins lyonnais serait préconisée. Celle-ci pourrait se faire au niveau du 666 route de Polliat. Les conseillers municipaux émettent un avis favorable. Dès lors, un devis sera signé pour l'achat de ces 2 équipements de voirie et 2 x2 panneaux de signalisation. La commune ne disposant pas des crédits nécessaires en ce début d'année pour financer cette dépense, l'assemblée délibérante doit donc autoriser pour l'exercice 2020 et jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2020, l'engagement, la liquidation et le mandatement de la dépense d'investissement suivante :

	Montant (€ TTC)
Coussins lyonnais route de Polliat (opération 425)	12 000,00

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser pour l'exercice 2020 et jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2020, l'engagement, la liquidation et le mandatement de la dépense pour la fourniture et la pose de coussins lyonnais et de panneaux route de Polliat pour un montant de 12 000,00 €.

Etienne ROBIN précise qu'avant de pouvoir procéder à la pose des équipements de voirie, la commune devra conventionner avec le Département de l'Ain pour l'autoriser à intervenir, la route de Polliat étant départementale.

5) Revalorisation des indemnités des élus (Rapporteur : Etienne ROBIN)

Arrivée de Nathalie ROBIN à 19h43.

M. le Maire explique que l'article 92-2 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique prévoit une revalorisation des indemnités des maires et adjoints des communes dont la population est inférieure à 3 500 habitants.

Le niveau maximal des indemnités est désormais fixé comme suit :

Maire				Adjoint			
Taux actuel en % de l'indice 1027	Indemnité brute €/mensuelle	Taux maxi en % de l'indice 1027	Indemnité brute €/mensuelle	Taux actuel en % de l'indice 1027	Indemnité brute €/mensuelle	Taux maxi en % de l'indice 1027	Indemnité brute €/mensuelle
43	1 672,44	51,6	2 006,00	12	466,73	19,8	770,10

Arrivée de Laetitia BERTRAND à 19h53.

Jean Pierre SAINT-SULPICE précise que si l'augmentation est votée par l'assemblée délibérante, celle-ci sera financée par les deniers de la commune et non par l'Etat.

Laetitia BERTRAND fait part de son sentiment sur le sujet. Au début de mandat, elle ne voulait pas recevoir d'indemnités au titre de l'exercice de sa délégation. Aujourd'hui, elle a changé d'avis. En effet, au vu de la charge de travail que cela représente et pour financer ses déplacements extérieurs et autres dépenses liées à son mandat, elle n'aurait peut-être pas poursuivi sa mission, si elle n'avait pas reçu d'indemnité en contrepartie. L'indemnité touchée l'a incitée à poursuivre la tâche pour laquelle elle a reçu délégation. Elle se considère en quelle que sorte, redevable à l'égard des contribuables de Mézériat.

M. le Maire propose à présent de passer au vote.

Le Conseil Municipal décide, à la majorité,

- ✓ 7 voix POUR (Etienne ROBIN + pouvoir de Jérôme CAMELLE, Georges BREVET, Jean Pierre SAINT-SULPICE, Laetitia BERTRAND, Marinette ALBAN, Nicolas BUISSON),
- ✓ 4 voix CONTRE (Hervé CLERC, Guy DUPUIT, Josiane MUZY, Joël MONIER),
- ✓ 8 abstentions (Christelle COLIN, Nathalie ROBIN, Leslie VOLATIER, André Alain DEGLETAGNE, Jean-Pierre RABUEL, Martine VOLLAND, Lilian MOREL et Angelika FELICE),

de fixer le montant des indemnités de fonctions pour l'exercice effectif des fonctions de maire, à 51,6 % de l'indice brut 1027 et de fixer le montant des indemnités de fonctions pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint à 19,8 % de l'indice brut 1027, quel que soit leur ordre dans le tableau du Conseil Municipal.

6) « Espaces sans tabac » - Signature d'une convention avec la Ligue contre le cancer (Rapporteur : Etienne ROBIN)

M. le Maire rappelle que lors de la séance du 07 octobre 2019, il a présenté aux élus, le label « espace sans tabac » initiée par la Ligue nationale contre le cancer. Le projet étant de créer des espaces publics extérieurs qui sont, jusqu'à présent, non soumis à l'interdiction de fumer et où le tabac serait désormais interdit. Suite à la présentation du dispositif, une réflexion avait été lancée pour « labelliser » les espaces devant les écoles ainsi qu'à l'espace de jeux rue de la gare.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de donner une suite favorable pour la labellisation des « espaces sans tabac » devant les écoles maternelle « les Marmousets » et élémentaire « la Passerelle » ainsi que l'aire de jeux à proximité de la gare et d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec la Ligue contre le cancer. Des panneaux avec le logo « Espace sans tabac » seront commandés pour matérialiser lesdits espaces et un arrêté municipal sera pris ultérieurement pour définir précisément les lieux d'emplacement.

Etienne ROBIN précise que la cérémonie de signatures des conventions « Espaces sans tabac » aura lieu à la salle des fêtes de Chaveyriat le samedi 15 février prochain à 17h00, à l'issue de la dictée organisée par la Ligue contre le cancer.

7) EARL Ferme du Trèfle à Vandeins – Avis sur le plan d'épandage des déjections animales produites par les ateliers bovins (Rapporteur : Etienne ROBIN)

M. le Maire explique à titre liminaire, que l'EARL « la Ferme du Trèfle », sise 500 chemin de Cravet à Vandeins, compte actuellement 506 bovins. Elle envisage d'orienter sa production de viande vers un nouveau concept d'élevage, intégrant le développement de solutions techniques et organisationnelles innovantes.

Concrètement, le projet consiste en la construction de deux nouveaux bâtiments de type stabulation : un nouveau bâtiment d'affinage avec aire paillée et aire d'alimentation raclée et un bâtiment rond sur tapis et caillebotis qui sera utilisé pour le transit des animaux. Il est prévu que le fumier stocké sous les animaux sera extrait tous les 2 mois et stocké en bout de parcelle et fera l'objet d'un compostage afin d'améliorer la qualité de l'épandage et réduire les odeurs. Le lisier sera traité par séparation de phase : la phase solide sera stockée sur une aire couverte puis compostée, la phase liquide sera stockée dans 1 ou 2 poches souples. Toutes ces dispositions sont reprises dans le plan d'épandage des déjections animales produites par les ateliers bovins de l'EARL la Ferme du Trèfle.

Après cette présentation, Etienne ROBIN expose les contraintes réglementaires liées au projet et montre par diaporama, le plan des futurs bâtiments qui seront construits sur la commune de Vandeins. M. le Maire demande ensuite aux élus s'ils ont

des questions ou remarques à formuler.

Nathalie ROBIN fait part du fait qu'elle connaît bien le propriétaire, celui-ci habitant Mézériat. Si cette personne développe un tel projet, c'est avec l'objectif d'améliorer avant tout la qualité de sa production. Marinette ALBAN partage son avis. Jean Pierre SAINT-SULPICE souligne par ailleurs que l'exploitant a suffisamment de terrains sur Mézériat et les communes environnantes pour ne pas avoir de souci d'épandage.

M. le Maire explique qu'en application de l'article R.512-46-11 du Code de l'environnement, ce projet doit faire l'objet d'une consultation du public et l'assemblée délibérante doit formuler un avis. Au vu du dossier remis, les prescriptions réglementaires étant respectées, le Conseil Municipal donne un avis favorable.

Etienne ROBIN souligne que pour les administrés souhaitant faire part de leurs observations, le dossier est à mis à leur disposition à la mairie de Vandéins, durant 4 semaines, soit du lundi 17 février 2020 au lundi 16 mars 2020, aux heures d'ouvertures du secrétariat de mairie : le lundi de 16h00 à 18h30, le jeudi de 08h00 à 10h00 et le vendredi de 10h00 à 11h30.

8) Elections municipales des 15 et 22 mars 2020

Les conseillers procèdent à l'établissement du planning des permanences des élus pour le premier tour de scrutin prévu le dimanche 15 mars prochain. En cas de second tour, le dimanche 22 mars, les permanences des élus seront reconduites aux mêmes horaires.

9) Commissions communales

Les comptes rendus ayant été préalablement transmis, les élus apportent quelques précisions sur les dossiers évoqués respectivement en commission.

■ Commission Affaires scolaires

Laetitia BERTRAND, cinquième Adjointe, revient sur les différents rendez-vous pour la construction du nouveau groupe scolaire.

Tout d'abord, le mercredi 15 janvier 2020. Réunion avec l'équipe de maîtrise d'œuvre Laurent CHASSAGNE, les représentants de l'Agence Départementale d'Ingénierie (ADI), assistant à maîtrise d'ouvrage et du bureau de contrôle SPS (Sécurité et de Protection de la Santé), la société DEKRA. Le maître d'œuvre travaille actuellement sur l'APD (Avant-Projet Définitif), certains points de l'Avant-Projet Sommaire (APS) ont été revus.

Le lundi 20 janvier 2020, une délégation d'élus, accompagnée du responsable de la cantine, s'est rendue à Bourg-en-Bresse, au restaurant scolaire des Dîmes, afin d'appréhender son fonctionnement. Celui-ci se fait par système du « self service ». Même si les élus ont reconnu un certain nombre d'avantages, cette formule n'a pas été retenue pour le futur groupe scolaire.

Le mercredi 29 janvier 2020, nouvelle rencontre avec l'équipe de maîtrise d'œuvre. A également été conviée à cette réunion, l'équipe pédagogique (directrices écoles, enseignante et animatrice périscolaire). Une présentation du projet leur a été faite. Chacune est repartie avec un plan, afin de faire le point avec leurs collègues respectives. Une rencontre est de nouveau prévue ce mercredi 05 février pour un retour de leurs remarques.

M. le Maire prend la parole et revient, pour sa part, sur les rendez-vous portant sur le projet photovoltaïque du futur groupe scolaire. Il explique en effet que la superficie de toiture prévue dans le projet est importante et intéresse des tiers investisseurs pour l'implantation de panneaux photovoltaïques. Deux entreprises ont été ainsi rencontrées (par téléphone pour l'un, de visu pour l'autre). Deux solutions de financement ont été évoquées, soit le versement d'un ticket d'entrée (soulte) payable une seule fois, soit la conclusion d'un abonnement sur 30 ans. Etienne ROBIN précise qu'au bout de ces 30 ans, deux solutions, le toit est remis en l'état ou le tiers investisseur rétrocède le bien à la commune à l'euro symbolique. Lilian MOREL s'inquiète sur ce délai de 30 ans, aura-t-on la garantie d'être payé sur une si longue période ? André Alain DEGLETAGNE considère que la rétrocession n'est pas une bonne idée car il faudra ensuite tout remettre aux normes.

Techniquement, il est prévu une toiture avec panneaux photovoltaïques en surimposition avec là encore, 2 options, soit une toiture en bac acier avec bordures en tuile ou alors la totalité de la toiture en bac acier. La meilleure solution semble être d'opter pour une toiture en bac acier en totalité, ne serait-ce que pour des questions d'étanchéité, ce que confirme André Alain DEGLETAGNE.

Une discussion est ouverte sur ce sujet au sein de l'assemblée délibérante.

Laetitia BERTRAND soulève le côté inesthétique de la toiture en bac acier. Martine VOLLAND lui répond qu'on en voit de plus en plus autour de nous (Etienne ROBIN cite l'exemple du toit de l'église de Cruzilles-lès-Mépillat). Joël MONIER partage son avis, même s'il souligne que la surface de toiture est importante.

Leslie VOLATIER considère qu'on impose dans le règlement du PLU en zone UB, de valoriser les tuiles et d'interdire le bac acier, ce qui n'est certes pas le cas en zone UP. Pour elle, on ne montre pas l'exemple à la population. Martine VOLLAND rappelle qu'au départ, la Commission Affaires scolaires avait refusé dans le projet, l'installation de panneaux photovoltaïques mais sur proposition d'Etienne ROBIN et les membres de la Commission ont entendu les arguments des tiers investisseurs. M. le Maire intervient et considère qu'il devient de plus en plus nécessaire, aujourd'hui, de se diriger vers ces énergies renouvelables.

Nathalie ROBIN prend la parole pour donner son avis. Elle est très partagée sur le sujet car elle est sensible à l'intégration paysagère et en même temps, avec le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) qui arrive, il faut que la collectivité se lance dans cette démarche. Pour elle, c'est un arbitrage qui est difficile à faire mais, en tant que citoyen, il faut avoir une attitude responsable. Elle est donc partagée en quelque sorte, entre le cœur et la raison. Laetitia BERTRAND est du même avis.

Leslie VOLATIER demande si ALEC 01 a été consultée sur le projet. M. le Maire lui répond que l'association n'a pas été consultée pour le groupe scolaire mais sur la toiture de la salle des fêtes. Pour André Alain DEGLETAGNE, il est important voire impératif d'aller vers une solution photovoltaïque et selon lui, ce n'est pas si inesthétique.

Guy DUPUIT intervient et considère que même s'il est favorable aux énergies renouvelables, cela va être difficile de se justifier vis-à-vis de la population à qui on refuse les bacs acier.

Chacun des élus souhaitant s'exprimer l'ayant fait, Etienne ROBIN clôt la discussion et laisse la réflexion à l'assemblée délibérante.

■ Commission Travaux

Georges BREVET, premier Adjoint, ne revient pas sur la dernière réunion en date du jeudi 16 janvier 2020, les élus ayant été préalablement destinataires du compte rendu.

Il signale toutefois trois désordres intervenus récemment.

D'une part, un problème de panne de chaudière de la maison sise 92 Place du marché. Afin de dépanner les locataires et dans l'attente de l'intervention du chauffagiste, la commune a fourni des convecteurs.

Second point, Georges BREVET a été alerté ce soir, à 19h00 d'un souci de toiture de la salle des fêtes. Il fera le point avec la société BBC en charge des travaux dès demain matin pour savoir ce qui s'est réellement passé.

Enfin, suite à un problème constaté d'écoulement dans les chéneaux de la cour du restaurant Cambiodiana, l'Adjoint a signé un devis pour le remplacement d'un tuyau pour faciliter l'écoulement des eaux.

■ Commission Communication

Leslie VOLATIER, deuxième Adjointe, revient sur le dernier Mézémag distribué dans les boîtes aux lettres début janvier et en profite pour remercier les personnes pour l'encartage.

Etienne ROBIN signale que le Syndicat Veyle Vivante a imprimé un nouveau magazine, une distribution est à prévoir prochainement.

■ Planning des prochaines réunions

Mardi 11 février 2020 - 18h00	Commission Finances
Samedi 15 février 2020 - 11h00	Réception des nouveaux habitants
Jeudi 20 février 2020 - 18h15	Commission Urbanisme
Vendredi 27 février 2020 - 19h00	Commission Travaux
Lundi 02 mars 2020 – 19h30	Conseil Municipal
Jeudi 12 mars 2020 – 18h15	Commission Urbanisme

10) Comptes rendus du Conseil Communautaire et des commissions de la CCV

■ Conseil Communautaire

Guy DUPUIT, Vice-Président de la Communauté de Communes de la Veyle (CCV), revient brièvement sur le déroulement du dernier Conseil Communautaire, qui a eu lieu le lundi 28 janvier 2020 à Pont-de-Veyle.

La séance a été majoritairement consacrée à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) avec en point d'orgue, le débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ainsi qu'au transfert de la compétence assainissement collectif effectif depuis le 1^{er} janvier 2020.

Autres points abordés :

- ✓ l'acquisition de parcelles sur la commune de Saint-Cyr-sur-Menthon en vue de l'extension de l'entreprise LAMBERET,
- ✓ l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un itinéraire cyclable en bord de Saône (voie bleue),
- ✓ l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation du gymnase de Vonnas,
- ✓ l'autorisation donnée au Président de la CCV, de signer la charte d'engagement du nouveau réseau de proximité des finances publiques dans le département de l'Ain,
- ✓ la modification du tableau des emplois permanents pour permettre d'une part, de renforcer les effectifs de la MSAP (Maison des Services aux Publics) et d'autre part, assurer le fonctionnement de la base de loisirs pendant la période estivale,
- ✓ l'ouverture de crédits en investissement pour diverses opérations.

Le prochain Conseil communautaire aura lieu le lundi 09 mars 2020. La prochaine séance de conseil municipal initialement prévue le 09 mars est donc avancée au lundi 02 mars. S'agissant du volet « assainissement collectif », Georges BREVET précise qu'il se rendra demain avec deux des agents techniques, à Pont-de-Veyle, pour une réunion sur ce thème, afin de répartir et fixer les tâches de chaque collectivité depuis l'entrée en vigueur du transfert de compétence.

11) Comptes rendus des travaux des associations, des syndicats et autres organismes

■ Comité du Syndicat mixte Bresse Val-de-Saône

Leslie VOLATIER rappelle tout d'abord, que la réunion du lundi 09 décembre 2019 s'était finie sur une divergence constatée entre les membres des deux intercommunalités (Communautés de Communes de la Veyle et Bresse et Saône), au sujet du taux de croissance et la consommation d'espaces à prendre en compte dans le futur PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Elle souligne que le SCOT constitue le projet d'aménagement pour les 20 prochaines années.

La réunion du jeudi 21 janvier 2020 a été consacrée au débat du PADD. Elle développe son contenu et cite les grands objectifs inscrits dans le document :

- ✓ faire de l'espace agricole et naturel, un pilier de l'organisation du territoire,
- ✓ valoriser les ressources locales pour développer les activités et l'emploi,
- ✓ viser une trajectoire démographique soutenue mais équilibrée,
- ✓ rééquilibrer les besoins en logements en fonction de l'armature territoriale.

Des modifications ont été apportées par rapport au document présenté depuis le dernier comité syndical mais le taux de croissance global reste maintenu à 1,1 %.

Les membres du Comité syndical sont successivement intervenus et ont fait part de leurs remarques. Il a été acté au final que celui-ci a bien eu lieu.

La prochaine étape dans l'élaboration du SCOT est le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs) sur un délai de 02 ans.

Jean Pierre SAINT-SULPICE s'interroge car il a l'impression que sur l'agglomération de Bourg, il n'y a pas de PLUi. (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). Guy DUPUIT, Vice-Président de la CCV, n'est pas en mesure de répondre au nom de la Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Leslie VOLATIER termine en faisant part de l'importance de respecter le planning établi pour l'élaboration du SCOT. Tout retard pris engendra un retard dans le planning du PLUi, puisque les dispositions de celui-ci devront être en conformité avec celles du SCOT (que ce soit le PLUi de l'une ou de l'autre des communautés de communes).

■ Comité du SIEA

Jean Pierre SAINT-SULPICE fait un rapide compte rendu du dernier comité syndical.

S'agissant de la fibre optique, le Syndicat a trouvé des financements pour son déploiement sur le territoire du département de l'Ain, qui ne devrait donc pas prendre de retard (actuellement 37 % des communes sont desservies). Le groupement SOGETREL / CIRCET a été missionnée par le SIEA pour étudier et réaliser les travaux sur la commune. Le troisième Adjoint espère que Mézériat pourra compter sur la fibre d'ici la fin de l'année 2020.

Etienne ROBIN indique que le Syndicat a demandé à ce que les communes désignent un « référent », chargé de suivre le déploiement de fibre sur la commune. Il propose la désignation de Georges BREVET et ce pour la fin du mandat. Une nouvelle désignation interviendra à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité.

Souhaitant répondre à une question posée lors de la dernière commission travaux, Etienne ROBIN en profite pour faire le point sur les consommations d'éclairage public. En effet, suite à la mise en place des coupures nocturnes dans le village, la participation payée par la commune devrait logiquement avoir diminué. Etienne ROBIN présente donc l'évolution de la participation versée par Mézériat au SIEA en matière d'éclairage public et constat est fait que le montant de la participation tend à baisser depuis 2018.

	2015		2016		2017		2018	
		%		%		%		%
Population	2 147		2 177		2 175		2 172	
Compétence Eclairage public								
<i>nb de points lumineux</i>	357		411		411		411	
<i>Consommation (kWh)</i>	185 125		164 710	-11.03	170 550	3.55	144 181	-15.46
<i>Coût retenu par point lumineux (€)</i>	73		63	-13.70	65	3.17	54	-16.92
TOTAL (nb points lumineux x Coût point lumineux)	26 061		25 893	-0.64	26 715	3.17	22 194	-16.92

Josiane MUZY demande si le présent tableau peut être transmis aux élus. Etienne ROBIN y est favorable mais propose d'attendre de connaître les chiffres de participation pour l'année 2019 (le solde de participation devant être adressé aux communes incessamment sous peu), afin de le mettre et le transmettre ensuite aux élus.

■ Comité du SMIDOM Veyle Saône

Hervé CLERC, Vice-Président du SMIDOM, revient sur le dernier comité syndical au cours duquel s'est tenu le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB). Il liste les nouvelles dépenses qui seront inscrites au budget primitif 2020 (acquisition du siège administratif du SMIDOM, de deux locaux de déchetterie, de colonnes de collecte sélective aériennes et semi-enterrées, remplacement d'un fourgon électrique etc.), soit un montant total de dépenses nouvelles chiffré à 963 000,00 €. Il ajoute que le SMIDOM est endetté à hauteur de 820 000,00 €.

Hervé CLERC précise que l'installation de nouvelles colonnes aériennes aux Points d'Apports Volontaires (PAV) sera effectuée à Mézériat, fin février début mars. Georges BREVET complète l'intervention d'Hervé CLERC en précisant que la subvention pour un broyeur passe de 50 à 70 €. Il rappelle également qu'une étude va être lancée pour harmoniser les systèmes de collecte des ordures ménagères (seule la levée sera prise en compte). Par ailleurs, un certain nombre de communes va passer à un seul ramassage toutes les 2 semaines, Mézériat n'est pas concernée par cette mesure.

Après avoir rendu compte des réunions organisées par les syndicats, les élus rendent compte brièvement des dernières assemblées générales auxquelles ils ont assisté : Loisirs Amitiés, Goujon de la Veyle et Syndicat d'Initiative par Etienne ROBIN, Cheval Dombes par Jean Pierre SAINT-SULPICE et Office de tourisme Pont-de-Veyle-Vonnas par Leslie VOLATIER et Josiane MUZY.

■ Assemblée générale de Loisirs et amitiés

La 40^{ème} assemblée générale s'est tenue le jeudi 16 janvier dernier.

L'association compte 146 adhérents. Les services de gendarmerie sont intervenus pour parler sécurité. Les membres de l'association se réunissent désormais les jeudis après-midi à la résidence autonomie « Les Orchidées » pour diverses activités (jeux de cartes, scrabble ...). De nombreuses manifestations sont organisées tout au long de la saison. Au programme de l'année 2020, une croisière sur le Rhin est programmée. Au niveau financier, un excédent de 11 667,41 € a été enregistré.

■ Assemblée générale du Goujon de la Veyle (Maire)

L'association a enregistré un excédent financier de 1 140,41 € pour l'année 2019.

Un recensement des variétés de poissons présents à Mézériat est effectué.

Des remerciements ont été adressés à la commune pour la mise à disposition des agents et du camion communal lors de l'organisation des concours de pêche. Un ponton « PMR » pour les pêcheurs sera installé dans les prochains mois à Bassol.

■ Assemblée générale du Syndicat d'Initiative

S'agissant tout d'abord du bilan d'activités, les traditionnelles manifestations ont été reconduites.

Le bilan de la 26^{ème} édition route de la Bresse a été présenté avec la participation de 88 équipages.

Les manifestations organisées dans le cadre du Téléthon ont permis de récolter 4 150 € de dons.

A noter une diminution de la location de la vaisselle. Constat est fait que les associations louent moins de matériels auprès du Syndicat, soit parce qu'elles organisent moins de manifestations, soit parce qu'elles font appel à d'autres prestataires.

Le défilé de la prochaine fête des vieux métiers sera un « melting pot » des plus beaux chars réalisés au cours des dernières années.

Au niveau financier, à retenir deux points, d'une part, le changement du trésorier et un résultat d'exercice de -920,26 € enregistré pour cette année 2019, qui s'explique par l'achat de divers matériels (ordinateur, frigo etc.) et aussi par la baisse d'affluence lors de la fête de l'andouillette en juillet 2019 avec rappelons-le des conditions météorologiques déplorables. Le déficit est toutefois moins important que prévu. L'opération « vente de livres de cartes postales » publié par le Syndicat rencontre un beau succès et permettra un résultat financier positif.

■ Assemblée générale de Cheval Dombes

Assemblée, qui s'est tenue à Mézériat, le dimanche 02 février sous la présidence de M. Jean Philippe LENOIR. L'association compte 41 adhérents et fête ses 20 ans d'existence. Des remerciements ont été adressés à la commune pour les aides apportées (subvention de fonctionnement et mise à disposition de salles à la maison des associations lors de réunions). Un résultat d'exercice de 307,64 € a été enregistré pour l'année 2019.

■ Assemblée générale de l'Office de Tourisme (OT) Pont-de-Veyle-Vonnas

L'association compte 29 membres, 14 communes de la CCV adhérentes sur 18. Elle a fêté ses 20 ans en 2019. Actuellement, 771 personnes se sont abonnées à la newsletter. Un agent de la CCV est mis à sa disposition et tient désormais ses permanences au château de Pont-de-Veyle, où un local spécifique lui est dédié (à côté de la mairie de Pont-de-Veyle). La liste des manifestations organisées durant l'année 2019 est donnée. Le résultat financier enregistré est de 3 226,71 €.

Parmi les projets 2020, sont prévus notamment le concours photo, des visites guidées de Pont-de-Veyle et Vonnas, la marche gourmande. En revanche, la parade vénitienne n'est pas reconduite,

La réunion s'est poursuivie avec l'intervention de plusieurs interlocuteurs venus présenter leurs actions respectives en matière touristique : Michel MARQUOIS, Vice-Président de la CCV en charge du tourisme, Guy DUPUIT pour le Syndicat d'Initiative, Eliane BALMOT, Adjointe au Maire de Vonnas venue présenter l'activité du camping municipal, Olivier BALLUFFIN pour la présentation du golf de la Commanderie à Crottet et enfin Stéphanie FELIX, Directeur de la base de loisirs de Cormoranche-sur-Saône.

Josiane MUZY prend la parole et signale qu'elle a pour sa part, assistée au conseil d'administration qui a suivi. Elle en profite pour inciter les élus à se rendre à l'OT pour aller chercher des informations sur les sites touristiques de la région. Elle tient à souligner le bon accueil qui lui a été réservé lors de son arrivée dans l'association et la bonne ambiance qui régnait entre ses membres pendant toute la durée du mandat.

M. le Maire rappelle que l'exposition « Mozart, Voltaire, Lamartine... Les illustres rencontres des chatelains de Pont-de-Veyle » est toujours ouverte au château de Pont-de-Veyle, les samedis et dimanche de 14h00 à 18h00. Il précise que l'entrée est libre, les permanences sont assurées les week-ends par les bénévoles de l'association de l'OT Pont-de-Veyle-Vonnas.

12) Décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'unique décision prise en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales depuis la dernière séance.

date	article	document	prestataire	objet	prix HT
20/01/2020	L.2122-22-4	marché	JAILLOT Zinguerie	Remplacement tuyau de descente (restaurant Cambodiana)	660.00 €

13) Informations et questions diverses

- Les élus prennent tout d'abord connaissance par M. le Maire, du fait que le médecin de Dublin pressenti pour s'installer à Mézériat ne viendrait finalement pas. L'appartement qui lui a été réservé à l'école élémentaire est donc mis en location. Le cabinet de recrutement, sollicité par la commune, poursuit sa mission de recherche. Etienne ROBIN en profite pour relater les propos écrits dans le journal local indiquant que le département de l'Ain était un désert médical. Laetitia BERTRAND, ayant lu ce même article, le confirme et signale que le Département, afin de pallier cette situation, a prévu le recrutement de 4 médecins itinérants.

Etienne ROBIN fait le point ensuite sur le nombre de lignes téléphoniques rattachées à la commune. 8 lignes fixes au total et 4 lignes internet. Il annonce que le mode de téléphonie RTC (Réseau Téléphonique Commuté) va disparaître progressivement au profit de celui de l'IP (Internet Protocol). Le standard téléphonique du secrétariat de mairie, datant de 2001, est obsolète et aucune maintenance ne peut plus y être effectuée. La société ACS PRO, bureau d'études spécialisés dans la téléphonie d'entreprise, a donc proposé une location de matériels sur 21 trimestres avec une option d'achat à l'euro symbolique pour un montant de 420,00 € TTC, consommations incluses, soit pour la commune, une économie de près de 100,00 € par mois avec du matériel aux normes. Etienne ROBIN envisage de donner une suite favorable à cette proposition, sous réserve d'obtenir un avis du technicien ORANGE. Laetitia BERTRAND suggère de consulter peut-être d'autres fournisseurs susceptibles de faire des propositions en la matière.

M. le Maire termine en rappelant que l'inauguration de la résidence autonomie « les Orchidées » aura lieu le mercredi 19 février à 12h00. Le vin d'honneur est pris en charge conjointement par l'association de gestion de la résidence des Frachets et DYNACITE. M. le Maire fait suivre les invitations, aux élus. Réponse doit être donnée directement auprès du bailleur social. Il signale qu'à ce jour, dans l'immeuble, trois appartements sont occupés.

Nathalie ROBIN interroge M. le Maire sur l'organisation du repas du CCAS prévu le samedi 07 mars. Etienne ROBIN lui répond qu'il s'est occupé du menu et des commandes et que le conseil d'administration du CCAS se réunira le lundi 02 mars pour finaliser l'organisation de la manifestation.

Avant de passer la parole aux autres élus, M. le Maire termine en annonçant que la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) a remis l'évaluation des deux bâtiments des écoles. Laetitia BERTRAND rappelle les estimations faites en son temps de ces mêmes bâtiments, par une agence immobilière.

- Martine VOLLAND fait le point sur sa facture du SMIDOM. Elle signale qu'elle a pesé sa poubelle pour un poids de 7 kg et qu'elle a été facturée à 27 kg, cela l'a interpellée. Elle va faire une réclamation auprès du SMIDOM. Hervé CLERC lui répond qu'il y a parfois des dysfonctionnements dans le système de pesée et que la situation va être réglée, puisque les 6 communes de l'ex-CCBV vont passer au système de la prise en compte de la seule levée (et plus du poids).

La Conseillère municipale signale par ailleurs que des catalpas au bord de la route de Polliat, vers le cimetière sont à tailler. Georges BREVET en prend note. Le premier Adjoint signale, à son tour, que les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux potable route des 3 rivières vont commencer fin mars et ceci pour une durée de 3 semaines.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance en donnant rendez-vous aux élus, le lundi 02 mars 2020 pour la prochaine et dernière séance de Conseil Municipal de cette mandature.

La séance est levée à 22h22.